

# **XXème rapport annuel du Comité consultatif pour les services postaux**

**Janvier 2014 - Décembre 2014**

Secrétariat : Institut belge des services postaux et des télécommunications  
Building Ellipse – Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II, 35 - 1030 BRUXELLES - BELGIQUE  
Tel : +32 2 226 88 88 - Fax : +32 2 226 89 99  
e-mail : [comconstpost@ibpt.be](mailto:comconstpost@ibpt.be)

<b><i>Table des matières</i></b>		<b>Page</b>
	Le mot de Monsieur Ivan Vandermeersch, Président du Comité consultatif pour les services postaux	3
1.	Groupes de travail au sein du Comité consultatif	5
	Groupe de travail « Marquage »	5
2.	Réunions plénières	6
3.	Avis du Comité consultatif	9
4.	Composition du Comité consultatif	9

## ***Le mot du Président***

Cher Lecteur, Chère Lectrice,

En cette année 2015, le Comité consultatif pour les services postaux fête ses 20 ans d'existence. C'est en effet le 4 mai 1995 que le Comité s'est réuni pour la première fois de son histoire.

En 20 ans, le monde postal a subi de très profonds bouleversements liés à la libéralisation des services postaux et à l'arrivée du numérique notamment.

La réglementation relative à la composition et au fonctionnement du Comité<sup>1</sup>, adoptée en 1992, n'a cependant subi aucune adaptation visant à l'actualiser et à adapter son contenu aux réalités du marché postal actuel.

Cette réglementation fixe, notamment, la liste des organisations composant le Comité.

Le bon sens commande que cette liste soit « mise à jour » dans les meilleurs délais afin que les nouveaux acteurs sur la scène postale soient également représentés au sein du Comité. Je songe en particulier à TBC-Post qui, bien que titulaire d'une licence postale<sup>2</sup> lui permettant d'offrir des services d'envois de correspondance, n'est pas membre du Comité. Par ailleurs, certains organismes membres du Comité ont cessé d'exister, c'est le cas des institutions publiques de crédit. Enfin, certaines organisations bien que figurant sur la liste des membres ont des intérêts étrangers aux préoccupations postales. Cette composition inadéquate et inefficace a pour conséquence directe un fort taux d'absentéisme lors des réunions. Cet absentéisme perturbe le bon fonctionnement du Comité.

A la fin de l'année 2014, j'ai attiré l'attention de Monsieur le Ministre Alexander De Croo sur la nécessité d'actualiser la composition du Comité.

Monsieur le Ministre De Croo s'est montré particulièrement attentif à la problématique suscitée par le décalage entre la composition du Comité telle que prescrite par la réglementation et une composition idéale du Comité au regard des exigences du marché postal actuel.

J'ai donc bon espoir qu'un nouvel arrêté royal relatif au Comité consultatif pour les services postaux voit le jour avant la fin de l'année 2015.

L'année 2015 s'annonce aussi prometteuse de grands défis à relever. Ainsi, notamment, le Comité se penchera sur le rapport établi en ce début d'année par le Consultant WIK<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 5 mars 1992 relatif à la composition et au fonctionnement du comité consultatif pour les services postaux (Moniteur belge du 19 novembre 1992)

<sup>2</sup> Licence PO-2013-001-LIF du 21 mai 2013

<sup>3</sup> [http://www.bipt.be/public/files/en/21432/wik\\_BIPT\\_bilan\\_postal\\_EN.pdf](http://www.bipt.be/public/files/en/21432/wik_BIPT_bilan_postal_EN.pdf)  
[http://www.bipt.be/public/files/fr/21432/wik\\_IBPT\\_bilan\\_postal%20FR.pdf](http://www.bipt.be/public/files/fr/21432/wik_IBPT_bilan_postal%20FR.pdf)  
[http://www.bipt.be/public/files/nl/21432/wik\\_BIPT\\_bilan\\_postal%20NL.pdf](http://www.bipt.be/public/files/nl/21432/wik_BIPT_bilan_postal%20NL.pdf)

en vue de faire le bilan au terme de trois années de libéralisation postale. Sur cette base, le Comité pourrait formuler des propositions de modification de la législation postale.

Avant de vous laisser à la lecture du XXème rapport annuel du Comité consultatif pour les services postaux et parcourir les thèmes qui ont occupé le Comité consultatif au cours de l'année 2014 (la réglementation relative aux boîtes aux lettres des particuliers, les derniers travaux de l'ERGP, la problématique de l'identification du prestataire de services postaux ayant traité l'envoi aussi désignée sous l'appellation « problématique du marquage », le budget du service de médiation), je tiens à remercier chaleureusement les membres et les experts participant aux réunions pour leur investissement et leur apport dans les travaux du Comité.

Je tiens également à remercier Madame la Médiatrice pour le secteur postal, Madame Truus Lostrie, et à travers elle toute l'équipe du Service de médiation, pour son action dans la défense des intérêts des utilisateurs des services postaux.

Je tiens enfin à remercier l'IBPT qui non seulement assure le secrétariat du Comité mais qui en outre participe activement aux réunions en tant qu'observateur.

Ivan Vandermeersch,  
Président du Comité consultatif pour les services postaux

Mai 2015

## 1. GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF

Les groupes de travail « Services postaux », « Opérateurs » et « Europe » ne se sont pas réunis en 2014.

Le groupe de travail « Marquage », créé lors de la réunion plénière du 30 septembre 2014, s'est réuni le 4 novembre 2014.

### GRUPE DE TRAVAIL « MARQUAGE »

Le groupe de travail « Marquage », créé lors de la réunion plénière du 30 septembre 2014, a pour objectif de clarifier la portée de l'obligation de « marquage » mise à charge des prestataires de services postaux.

Cette obligation est inscrite à l'article 148bis §2, 4<sup>ème</sup> tiret, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques :

« Article 148bis. « (...)

*§ 2. Les prestataires de services postaux s'engagent à respecter :*

*(...) - l'obligation de rendre identifiable par la population les personnes chargées de la distribution des envois postaux adressés et de veiller à ce qu'à l'exception des journaux, les envois postaux soient revêtus d'un signe distinctif permettant de déterminer le prestataire de service ayant traité l'envoi (...) ».*

La loi ne précise pas quel(s) opérateur(s) est(sont) tenu(s) d'apposer une marque d'identification : celui qui prend le courrier en charge au début de la chaîne postale, celui qui en assure la distribution, tout opérateur intervenant dans le processus d'acheminement d'un envoi,...

Les travaux du groupe de travail « Marquage » sont dirigés par Monsieur Ivan Vandermeersch, Président du Comité consultatif.

Tous les membres du Comité sont invités à participer aux travaux du groupe accompagnés ou non d'experts.

#### **Réunions**

Le groupe de travail « marquage » s'est réuni le 4 novembre 2014.

#### **Réunion du 4 novembre 2014**

Lors de la réunion du 4 novembre 2014, l'IBPT a rappelé qu'il publiera une communication indiquant sa position officielle dès que le Comité aura rendu son avis

concernant la problématique du marquage. La communication de l'Institut se basera sur l'avis du Comité.

Il a été décidé que, dans un premier temps, le Comité émettrait un avis sur la question du marquage au niveau national.

L'IBPT a annoncé qu'il prendrait contact avec les régulateurs allemand et néerlandais afin de connaître leur position sur la question de l'identification du prestataire de services ayant traité l'envoi.

Dans le cadre des discussions, le Service de médiation a attiré l'attention sur les droits du destinataire. Pour introduire une plainte auprès de l'opérateur distributeur, il est nécessaire que le destinataire connaisse l'identité du dernier opérateur intervenu dans l'acheminement de l'envoi.

Afin de parvenir rapidement à un avis unanime, il a été décidé que les discussions concernant la problématique du marquage se poursuivraient parallèlement entre les deux prestataires de services postaux opérant sur le marché des envois de correspondance (TBC-Post et bpost), le Service de médiation et le Président du Comité consultatif. Il fut également décidé que la BCA se pencherait sur la question du marquage des paquets.

## 2. REUNIONS PLENIERES

Le Comité consultatif s'est réuni en séance plénière les 28 avril, 30 septembre et 18 décembre 2014.

### **Réunion du 28 avril 2014**

#### 1. ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 AVRIL 2007 PORTANT RÉGLEMENTATION DES BOÎTES AUX LETTRES PARTICULIÈRES

L'IBPT a rappelé aux membres du Comité le contenu de l'arrêté ministériel du 20 avril 2014 portant réglementation des boîtes aux lettres particulières. Cette présentation fut notamment l'occasion de rappeler qu'il n'existe pas encore en Belgique d'obligation légale imposant l'installation d'une boîte spécifique pour les colis, comme c'est le cas en France notamment.

Lors de la réunion du 28 avril, un groupe de travail composé de bpost, Spring Global Mail et du Service de médiation s'est constitué afin d'échanger sur la question des boîtes à colis.

Il fut enfin proposé que dans un futur proche, le Comité se penche plus particulièrement

sur :

- la problématique du placement des boîtes à la limite de la voirie publique. Il n'est, en effet, pas toujours aisé de déterminer où se situe cette limite ou d'y installer une boîte, par exemple.
  - la structure des codes postaux en Belgique et les améliorations possibles afin de simplifier le tri.
2. ACCORDS À CONCLURE ENTRE LE SERVICE DE MÉDIATION ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES POSTAUX CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES NOTAMMENT

Madame la Médiatrice pour le secteur postal, Madame Truus Lostrie, a proposé que des accords de coopération soient conclus entre le Service de médiation et les prestataires de services postaux concernant le traitement des plaintes notamment.

Il fut décidé que le groupe de travail « Opérateurs » examinerait le contenu de ces accords.

3. PROJET DE BUDGET 2014 DU SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL

Le Comité a émis un avis favorable sur le budget du Service de médiation pour le secteur postal. Tout en soulignant la qualité du travail du Service de médiation, bpost a déploré la différence entre les montants inscrits au budget au titre de dépenses et ceux réellement dépensés.

### **Réunion du 30 septembre 2014**

1. EXAMEN DU PROJET DE COMMUNICATION DE L'IBPT CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DU MARQUAGE

L'IBPT a organisé du 4 juin au 2 juillet 2014 une consultation du secteur à propos de l'application des dispositions du cadre réglementaire postal relatif au marquage<sup>4</sup>.

Sur la base des résultats de cette consultation, l'IBPT a tenté de dégager une position qui satisfasse tous les intervenants. Avant d'arrêter sa position définitive sur la question, l'IBPT a souhaité que celle-ci soit discutée au sein du Comité en vue d'obtenir l'avis unanime de tous les membres.

Lorsque plusieurs prestataires de services postaux interviennent dans le processus d'acheminement d'un envoi, l'IBPT propose, dans un souci de simplification et d'allègement des coûts, que :

- l'empreinte d'un seul prestataire de services postaux figure sur l'envoi postal

---

<sup>4</sup> <http://www.bipt.be/public/files/nl/21299/Raadpleging.pdf>  
<http://www.bipt.be/public/files/fr/21299/Consultation.pdf>

- ce prestataire dont l’empreinte doit apparaître sur l’envoi soit le prestataire de services postaux exploitant le premier réseau postal dans lequel l’envoi est introduit en vue de son acheminement.

Suite à la proposition de l’IBPT, il fut décidé de créer le groupe de travail « Marquage » chargé de clarifier la portée de l’obligation d’apposer un signe distinctif.

## 2. NOTE AU PROCHAIN MINISTRE

Monsieur Ivan Vandermeersch a présenté au Comité la note qu’il projetait d’envoyer au nouveau Ministre compétent pour les matières postales afin d’attirer son attention sur l’urgente nécessité de modifier la composition ainsi que le mode de fonctionnement du Comité.

### **Réunion du 18 décembre 2014**

A l’occasion de la réunion du 18 décembre 2014, le Comité consultatif pour les services postaux a approuvé le document établissant le rapport de ses activités au cours de l’année 2013.

Par ailleurs, au cours de cette même réunion, l’IBPT a présenté les derniers travaux de l’ERGP.

L’ERGP s’est réuni à Bucarest le 19 novembre 2014 sur le thème du service universel postal. Cette réunion fut précédée d’une consultation de tous les acteurs du marché postal européen au départ d’un document intitulé « *Discussion paper on the implementation of Universal Service in the postal sector and the effects of recent changes in some countries on the scope of the USO* ».

Etabli sur la base des informations communiquées par 24 pays membres de l’Union européenne, ce document contient, une analyse de(du)(des):

- la situation actuelle en matière de service universel
- l’évolution du contenu de l’obligation de service universel postal au cours des dix dernières années
- effets de l’obligation de service universel à l’égard des acteurs du marché
- coût net (et de la charge inéquitable du service universel au cours des dix dernières années)
- mécanismes de désignation du prestataire du service universel et des modes de financement du service universel.

Ce document peut être consulté à l’adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/ergp/docs/documentation/2014/ergp-14-16-uso\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/ergp/docs/documentation/2014/ergp-14-16-uso_en.pdf)



### 3. AVIS DU COMITE CONSULTATIF

Le Comité consultatif pour les services postaux a émis 1 avis en 2014 :

*Avis du 28 avril 2014*

Le Comité a émis un avis favorable sur le projet de budget 2014 du service de médiation pour le secteur postal.

bpost a souligné la qualité du travail du Service de médiation pour le secteur postal mais toutefois regretté le décalage entre les montants inscrits au budget au titre de dépenses et ceux réellement dépensés.

### 4. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

Veuillez trouver ci-après, la liste des membres, classés selon les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux.

#### **PRESIDENT**

Dhr. Ivan VANDERMEERSCH  
Noordkustlaan 1  
1702 GROOT-BIJGAARDEN

#### **SECRETARIAT**

IBPT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :  
Madame Aurélie SEGHERS  
Conseiller  
Ellipse Building – Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
1030 BRUXELLES  
Tél. : 02-226 88 84 / Fax : 02-226 89 99

**MEMBRES****MEMBRES EFFECTIFS****MEMBRES SUPPLEANTS****1. Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentant des petites et moyennes entreprises****FEDERATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE**

Madame Catherine MAHEUX  
Rue Ravenstein 4  
1000 BRUXELLES

**VERBOND VAN BELGISCHE ONDERNEMINGEN**

Dhr. Piet CUSTERS  
Diestse Steenweg 624  
3010 KESSEL-LO

**GROUPEMENT BELGE DES FABRICANTS D'ENVELOPPES**

Monsieur Yves LANTONNOIS  
Chaussée de Waterloo 715 bte 25  
1180 BRUXELLES

**UNION DES CLASSES MOYENNES**

Monsieur Christophe WAMBERSIE  
Rue Haute 5  
6230 BUZET

**2. Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs****FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Daniel VAN DAELE  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

**FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Jean-Luc STRUYF  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

**ALGEMEEN BELGISCH VAKVERBOND**

Dhr. Jozef DE DONCKER  
Fontainasplein 9-11  
1000 BRUSSEL

**FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Michel LAURENT  
Place Fontainas 9-11  
1000 BRUXELLES

**ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Dhr. Jef VAN DEN BOSCH  
Pletinckxstraat 19  
1000 BRUSSEL

**CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS**

Madame Dominique RORIVE  
Boulevard Saucy 10  
4020 LIEGE

**ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE**

Mevrouw Ann FONTEYN  
Centrumgalerij Blok 2 - Nr 244  
1000 BRUSSEL

**CENTRALE GENERALE DES SYNDICATS LIBERAUX DE BELGIQUE**

Madame Caroline JONCKHEERE  
Galerie du Centre Bloc 2 - n° 244  
1000 BRUXELLES

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

**3. Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants****Fédération Belge des Indépendants et des Chefs d'entreprises ASBL**

Monsieur Olivier LEGRAND  
Rue Botanique 67-75  
1210 BRUXELLES

**UNION DES CLASSES MOYENNES DE LA PROVINCE DE NAMUR**

Monsieur Christian GILON  
Chaussée de Marche 637 bte 38  
5100 WIERDE

**HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.**

Dhr. Kristof WILLEKENS  
Spastraat 8  
1000 BRUSSEL

**HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.**

Dhr. Lieven CLOOTS  
Spastraat 8  
1000 BRUSSEL

**4. Six membres représentatifs des consommateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation****ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Mevr. Ann DEMOOR  
Haachtsesteenweg 579  
1031 BRUSSEL

**ARCOPAR**

Dhr. Eric SPIESSENS  
Livingstonelaan 6  
1000 BRUSSEL

**FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)**

Madame Bénédicte GASPARD  
Rue Saint-Jean 1-2  
1000 BRUXELLES

**FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)**

Madame Françoise CLAUDE  
Rue Saint-Jean 1-2  
1000 BRUXELLES

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS**

Monsieur Alain ANCKAER  
Rue de Hollande 13  
1060 BRUXELLES

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS**

Monsieur Stéphane DOCHY  
Rue de Hollande 13  
1060 BRUXELLES

**MAKRO N.V.**

Dhr. Rik DERUYTTER  
Bisschoppenhoflaan 643-645  
2100 DEURNE

**COMEOS**

Mevrouw Nathalie DE GREVE  
Sint-Bernardusstraat 60  
1060 BRUSSEL

**5. Deux membres représentatifs des intérêts familiaux****LIGUE DES FAMILLES**

Monsieur Laurent DROUSIE  
Rue du Trône 127  
1050 BRUXELLES

**LIGUE DES FAMILLES**

Madame Véronique HECQUET  
Rue du Trône 127  
1050 BRUXELLES

**GEZINSBOND**

Dhr. Fons DE NEVE  
Troonstraat 125  
1050 BRUSSEL

**GEZINSBOND**

Dhr. René MERCKEN  
Troonstraat 125  
1050 BRUSSEL

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

**6. Trois membres représentant bpost****bpost**

Madame Claudine DELHAIE  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

**bpost**

Dhr. Ronny DE MEERLEER  
Muntcentrum  
1000 BRUSSEL

**bpost**

Mevr. Veerle NUYTS  
Muntcentrum  
1000 BRUXELLES

**bpost**

Madame Charlotte MASSON  
Centre Monnaie  
1000 BRUSSEL

**7. Deux membres représentatifs des autres entreprises de services postaux****BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Dhr. Chris VANHOEGAERDEN  
**Louis Gribaumontlaan 1**  
1150 BRUSSEL

**BELGIAN COURIER ASSOCIATION**

Dhr. Tim CLAESSENS  
**Louis Gribaumontlaan 1**  
1150 BRUSSEL

**8. Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques****9. Un membre désigné par le Ministre de la Fonction publique****MINISTERIE VAN HET OPENBAAR AMBT**

Dhr. Herwig STALPAERT  
Pachécolaan 19 bus 2  
1010 BRUSSEL

**10. Un membre désigné par le Ministre des Finances****Service Public Fédéral FINANCES**

Monsieur Michel THEUNISSEN  
North Galaxy  
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971  
1030 BRUXELLES

**Service Public Fédéral FINANCES**

Madame Bernadette SAINT VITEUX  
North Galaxy  
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971  
1030 BRUXELLES

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

**11. Deux membres désignés en raison de leur compétence en matière postale****Vrije Universiteit Brussel - Vakgroep****Beleidsinformatica**

Dhr. Marc DESPONTIN

Pleinlaan 2

1050 BRUSSEL

**12. Un membre représentatif de la presse quotidienne****BELGISCHE VERENIGING VAN DE  
DAGBLADUITGEVERS**

Dhr. Alex FORDYN

Paapsemlaan 22 bus 7

1070 BRUSSEL

**ASSOCIATION BELGE DES EDITEURS DE JOURNAUX**

Madame Margaret BORIBON

Boulevard Paepsem 22 bte 7

1070 BRUXELLES

**13. Un membre représentatif de la presse périodique****THE PPRESS V.Z.W.**

Dhr. Rik DE NOLF

Paapsemlaan 22 bus 8

1070 BRUSSEL

**THE PPRESS A.S.B.L.**

Monsieur Alain LAMBRECHTS

Boulevard Paepsem 22 bte 8

1070 BRUXELLES

**14. Un membre représentatif des organismes financiers privés****BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN**

Dhr. Dirk DE CORT

Ravensteinstraat 36 bus 5

1000 BRUSSEL

**15. Un membre représentant les institutions publiques de crédit****16. Un membre représentant la Fédération des Entreprises de Distribution, en ce compris les entreprises de vente à distance****BELGIAN DIRECT MARKETING ASSOCIATION  
(BDMA)**

Dhr. Ivan VANDERMEERSCH

Noordkustlaan 1

1702 GROOT-BIJGAARDEN

**BELGIAN DIRECT MARKETING ASSOCIATION  
(BDMA)**

Dhr. Philippe MASSIN

Noordkustlaan 1

1702 GROOT-BIJGAARDEN

**17. Un membre représentatif des cercles philatéliques****FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE-  
LIQUES DE BELGIQUE (FRCPB)**

Monsieur André DECRE

Moerlaanstraat 21

3090 OVERIJSE

**FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATELIQUES  
DE BELGIQUE (FRCPB)**

Monsieur Georges GUYAUX

Rue de Trazegnies 147

7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

**18. Un membre désigné par l'Exécutif flamand****MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP**

Dhr. Paul VRIJDERS

Boudewijnlaan 30

1000 BRUSSEL

**MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP**

Mevrouw Marleen VANWINGH

Boudewijnlaan 30

1000 BRUSSEL

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

**19. Un membre désigné par l'Exécutif régional wallon****MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**

Monsieur Rudy JANSEMME  
Rue Van Opré 91  
5100 JAMBES

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**

Monsieur Maxime FERON  
Square Arthur Masson 6  
5000 NAMUR

**20. Un membre désigné par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale****OBSERVATEUR AU COMITE AVEC VOIX CONSULTATIVE****BELGISCH INSTITUUT VOOR POSTDIENSTEN EN  
TELECOMMUNICATIE**

Mevr. Catherine RUTTEN  
Ellipse Building – Gebouw C  
Koning Albert II-laan, 35  
1030 BRUSSEL

**EXPERTS****UNIVERSITE DE LIEGE**

Monsieur Pierre PESTIEAU  
Professeur d'Economie  
Bd. du Rectorat 7 bte 31  
4000 LIEGE 1

**OBSERVATEURS****DIENST OMBUDSMAN VOOR DE POSTSECTOR**

Mevr. Truus LOSTRIE  
Ombudsman  
Koningsstraat 97 Bus 15  
1000 BRUSSEL

**UNIE VAN DE UITGEVERS VAN DE PERIODIEKE PERS  
V.Z.W.**

Dhr. Bart TURELUREN  
Edmond Machtenslaan 79 bus 23  
1080 BRUSSEL

**SECRETARIAT : IBPT  
Ellipse Building – Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
1030 BRUXELLES**